

Sous -direction Technique
Réf : AT/DO12/Sous-D. TEC/ 23 /2023

Date : 15/05/2023

A / Monsieur : SAADI AMARA
Gérant De l'entreprise : SAADI AMARA
ADRESSE : Lotissement SNTV Tébessa

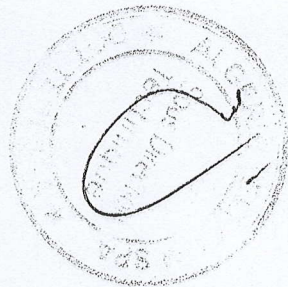
Objet : MISE EN DEMEURE

Projet : Travaux de Rétablissement Câble Vole Quartier Zaouïa Ouest (Village Toub) et Commune Ras el Ayoun au Profit du CMP Tébessa 1.

ODS N° : 114/2023 DU 06/04/2023.

Il m'a été donné de constater que vous avez effectué des Travaux non conforme (Poteau male emplante) en niveau de commune EL KOUIF.

- A cet effet, je vous mets en demeure de normalise les travaux dans un délai de 08 jours.
- A défaut, nous serons dans l'obligation de résilier le contrat objet de ces travaux.



Le Directeur Opérationnel
Des Télécommunications/ Tébessa
Le Directeur Opérationnel des Télécommunications
de Tébessa
LOUKHAÏE ALIAS

Accusé de réception

Je soussigne :représentant de l'entreprise :
certifié avoir reçu lele présent mise en demeure . Abondement

(Signature et cachet)

